



Protection des infrastructures critiques : approches française et européenne

**Matinée d'information Horizon 2020
10 mai 2017**

**Laurent DUCAMIN et François MURGADELLA
Direction de la protection et de la sécurité de l'Etat**

Sommaire

1. Principes et démarche
2. Bilan
3. La dimension européenne

Qu'est-ce qu'une activité d'importance vitale ?

Une activité « *dont l'indisponibilité risquerait de diminuer d'une façon importante le **potentiel de guerre ou économique, la sécurité ou la capacité de survie** de la nation* »

(extrait de l'article L. 1332-1 du code de la défense)

Les établissements « *dont la destruction ou l'avarie [...] peut présenter un **danger grave pour la population.*** »

(extrait de l'article L. 1332-2 du code de la défense)

Quelles sont les obligations ?

*« Les opérateurs publics ou privés [d'importance vitale] sont tenus de **coopérer à leurs frais** [...] à la protection [des sites qu'ils exploitent] contre toute menace, notamment à caractère terroriste. »*

(extrait de l'article L. 1332-1 du code de la défense)

Quels sont les risques et menaces ?

« [...] *un acte de malveillance, de sabotage ou de terrorisme* »

(extrait de l'article R. 1332-1 du code de la défense)

Depuis 2013, tous les risques auxquels sont potentiellement exposés les opérateurs (risques naturels, technologiques, sanitaires *etc.*).

Définition des secteurs

Arrêté du 2 juin 2006
fixant la liste des SAIV et les
ministres coordonnateurs

Douze secteurs d'activités d'importance vitale

| Dominante régalienne | Dominante humaine | Dominante économique | Dominante technologique |
|--|--|--|---|
|  <ul style="list-style-type: none">■ Activités civiles de l'Etat |  <ul style="list-style-type: none">■ Alimentation |  <ul style="list-style-type: none">■ Energie |  <ul style="list-style-type: none">■ Industrie |
|  <ul style="list-style-type: none">■ Activités judiciaires |  <ul style="list-style-type: none">■ Gestion de l'eau |  <ul style="list-style-type: none">■ Transports |  <ul style="list-style-type: none">■ Communications électroniques et audiovisuel |
|  <ul style="list-style-type: none">■ Activités militaires de l'Etat |  <ul style="list-style-type: none">■ Santé |  <ul style="list-style-type: none">■ Finances |  <ul style="list-style-type: none">■ Espace et recherche |

La directive nationale de sécurité

CONFIDENTIEL DÉFENSE



Sécurité des activités d'importance vitale



DIRECTIVE NATIONALE DE SECURITE

SECTEUR DES TRANSPORTS

Sous-secteur des transports terrestres


Édition janvier 2016

CONFIDENTIEL DÉFENSE

L'approche « tous risques »



Le plan de sécurité d'opérateur

 **CONFIDENTIEL DEFENSE** Exemplaire n° 136
Version du 18/08/2008

Direction de la Sûreté

**Plan de Sécurité d'Opérateur d'Importance Vitale
de la SNCF**

(Application du Décret n°2006-212)

Exemplaire n° 136 (version du 18 août 2008)

Version approuvée par la Commission Interministérielle
de Défense et de Sécurité (CIDS) du 10 juillet 2008.

Le plan de Sécurité d'Opérateur (PSO) fait l'objet d'un examen annuel
par le pôle Défense de la Direction de la Sûreté de la SNCF
afin de l'adapter à l'évolution des enjeux et des risques.

Cet examen est soumis à la validation du Directeur de la Sûreté.

*

Le PSO est classifié « Confidentiel Défense ».

*

SNCF - Direction de la Sûreté **CONFIDENTIEL DEFENSE** Page 1

Le plan particulier de protection

Plan Particulier de Protection



Plan Particulier de Protection

Quais transversaux - zone d'accès aux quais

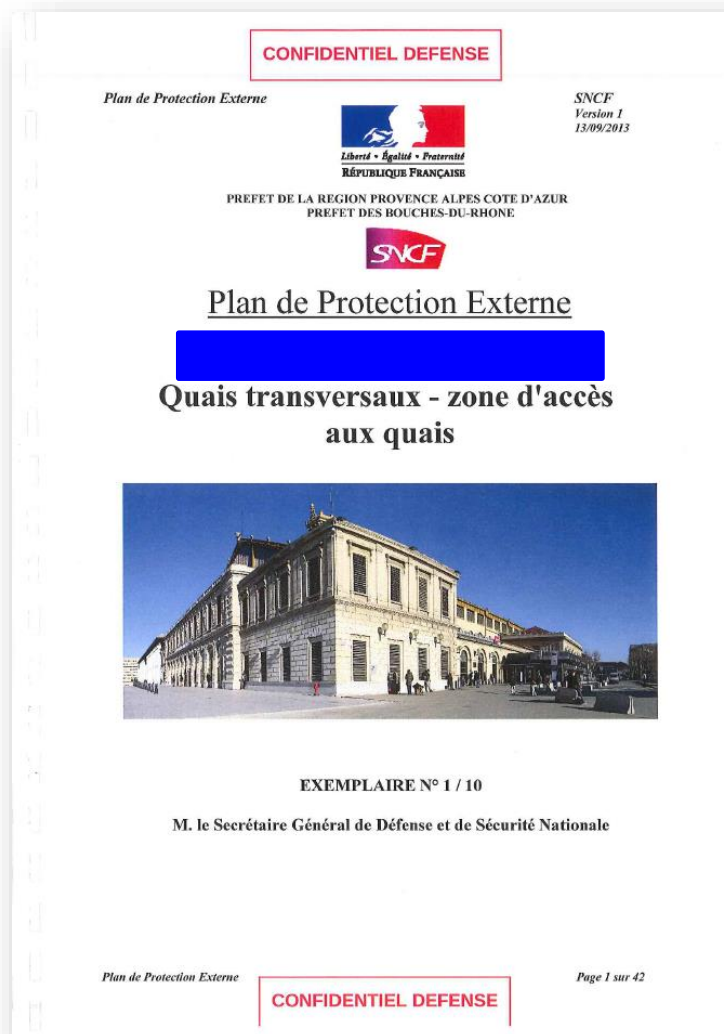


EXEMPLAIRE N° 9 / 13

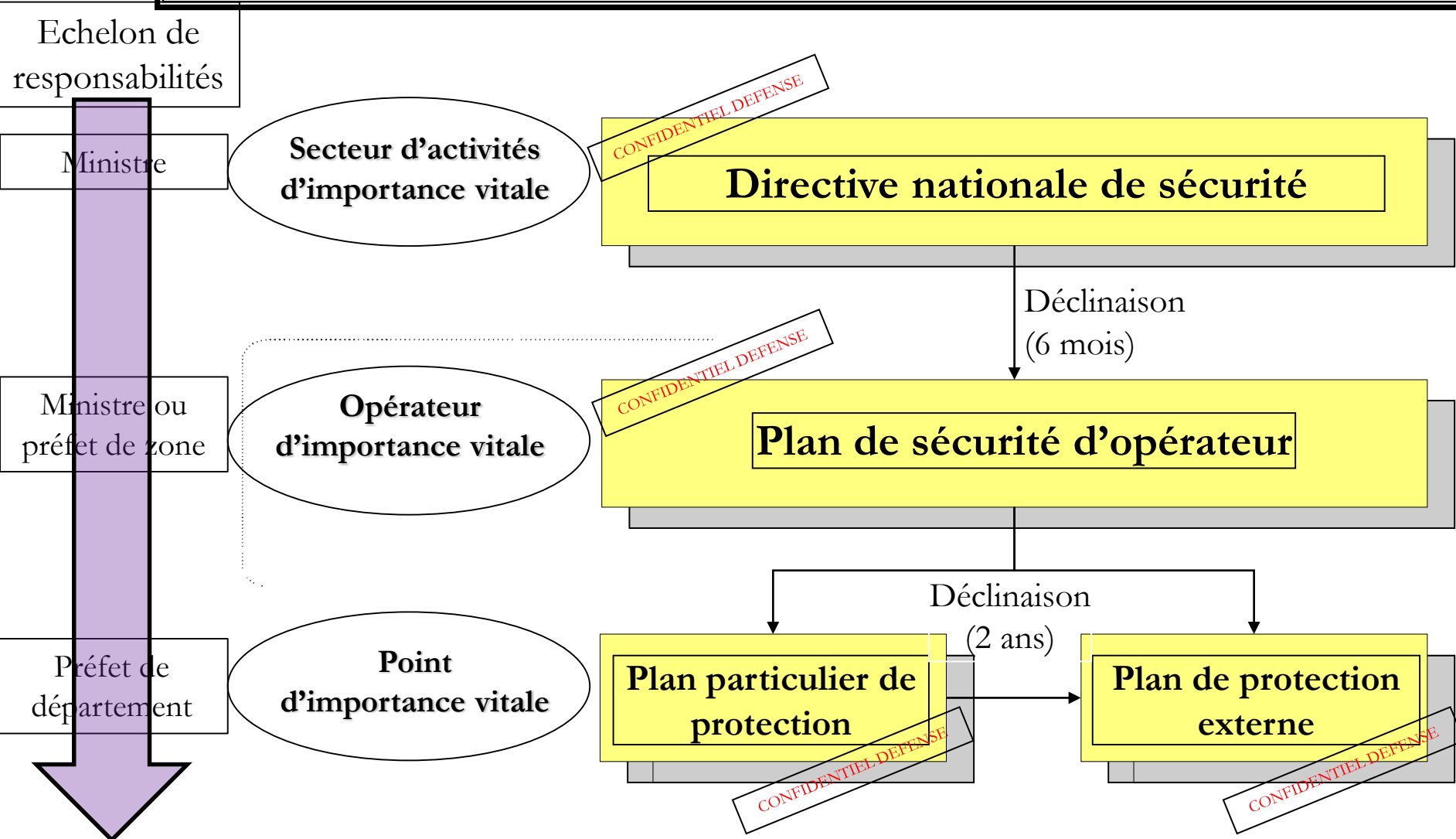
M. le Secrétaire Général de la Défense et de la Sécurité Nationale

Jun 2013

Le plan de protection externe



Niveaux et responsabilités



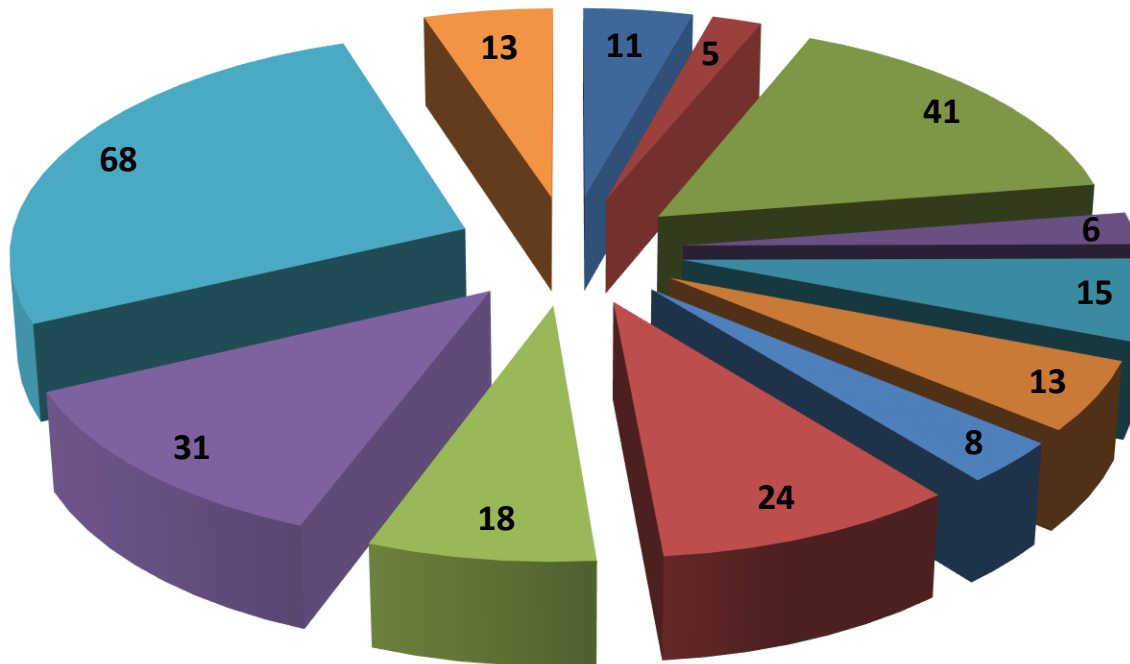
Mode d'emploi = instruction générale interministérielle 6600

Bilan quantitatif

- 12 secteurs
- 22 directives nationales de sécurité
- 253 opérateurs d'importance vitale
- 1381 points d'importance vitale

Bilan quantitatif

Répartition des OIV



- Activités civiles de l'Etat
- Activités judiciaires
- Activités militaires de l'Etat
- Alimentation
- Communications électroniques, audiovisuel et information
- Finances
- Industrie
- Santé
- Gestion de l'eau
- Energie
- Transports

Bilan qualitatif : une communauté d'intérêts, un cercle de confiance

- Forte implication des ministères coordonnateurs
- Adhésion des opérateurs
- Augmentation de la culture de sécurité
- Application territoriale plus lente

Liens entre Vigipirate et les OIV

- Des OIV clairement identifiés
- Un seul point de contact
- Partage d'information sur l'évaluation de la menace
- Un niveau de protection homogène
- Acteurs plus mobilisés et sensibilisés
- Criblage



Le programme européen de protection des infrastructures critiques

- La directive du Conseil du 8 décembre 2008 : infrastructures critiques européennes
- Soutien de la Commission aux Etats membres
- Le réseau d'information CIWIN
- Le réseau européen de référence pour l'expérimentation de solutions de sécurité
- La politique envers les Etats tiers

Le programme européen de protection des infrastructures critiques



☐ Directive 2008/114/CE



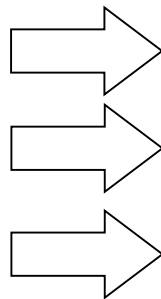
☐ Code de la défense (SAIV)

2 secteurs : énergie, transports

Infrastructure critique européenne

Plan de sécurité d'opérateur

Correspondant pour la sécurité



12 secteurs

Point d'importance vitale

PSO ou PPP

Délégué pour la défense et la sécurité

- Equivalence des plans entre les deux dispositifs
- Pas d'autres référentiels que les DNS
- Pas de contrainte supplémentaire pour les opérateurs
- Identification des ICE françaises suite discussions bilatérales avec les Etats voisins

GENÈSE ET PLACE DANS LE PCRD

- Une des quatre missions principales identifiées dès 2006 dans les travaux de l'ESRAB.
- 7^{ème} PCRD – Sécurité (2007-2013)
 - Périmètre CIP hors cyber
 - 27 projets financés pour 130M€ de subvention environ
- Négociation Horizon 2020 – Défi société sûres
 - Position française pur maintien de cet axe spécifique

HORIZON 2020 / DÉFI SOCIÉTÉS SÛRES

- Programme de travail 2014-2015 :
 - Un des 5 sujets du call DRS
 - Financement du réseaux ERNCIP
- Depuis 2016, un call spécifique et commun entre la DG Home et la DG CNECT
 - Encouragé par le Groupe des 6
 - Une approche protection physique et digitale
 - Ouverte sur les solutions par grands types d'infrastructure
 - Une coordination possible avec quelques grands axes de travail du CoFIS

Coordonnées

Laurent DUCAMIN

Chef du bureau planification

laurent.ducamin@sgdsn.gouv.fr

François MURGADELLA

Chef adjoint du pôle développement de technologies de sécurité

francois.murgadella@sgdsn.gouv.fr

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale

Direction de la protection et de la sécurité de l'Etat

51 boulevard de La Tour-Maubourg - 75700 Paris 07 SP

www.sgdsn.gouv.fr

